

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 31/03/2025
PROCÈS-VERBAL

Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2025, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis lundi 31 mars 2025 à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

Présents : ETTORI Carole, COURLET Jérémie, CHATAGNAT André-Gilles, CHEN Carole, FOEX Romain, CANICATTI Georges, MANTILLERI Éric, BAUDET Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : ESTEULLE Laurent (a donné pouvoir à Georges CANICATTI)

La présidente ayant ouvert la séance à 19h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : CHEN Carole.

Le compte-rendu de la séance précédente du 17 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

● Travaux de réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire : attribution des 4 lots infructueux

Mme la Présidente rappelle qu'une consultation a été relancée pour les 4 lots infructueux :

Lot n° 4 étanchéité : 93 000 € HT ; lot n° 18 élévateur PMR : 24 000 € HT ; lot n° 20 espaces verts : 18 500 € HT ; lot n° 21 bâtiments modulaires provisoires : 160 000 € HT.

La publication de l'appel d'offres a eu lieu le 20/02/2025 sur www.mp74.fr et sur le Dauphiné Libéré édition Haute-Savoie, la date limite de remise des offres était fixée au lundi 17/03/2025 à 12h00.

Le SIVU a reçu : 6 offres pour le lot n° 4 ; 2 pour le lot n° 18 ; 2 pour le lot n° 20 ; 1 offre pour le lot n° 21.

Mme la Présidente donne la parole à M. Denis PERRET, maître d'œuvre, pour présenter l'analyse des offres reçues pour ces 4 lots.

Des demandes seront faites auprès de certaines entreprises où les prix et/ou le mémoire technique semble avoir des incohérences. Il demande donc au comité d'ajourner sa décision.

La décision d'attribution est donc reportée au lundi 14 avril 2025.

● DEL12_2025 : Travaux de réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire : demande de subvention au Conseil Départemental 74 et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre du projet de réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire le Triolet, Mme la Présidente indique que le projet pourrait être éligible au CDAS 2025 et au contrat de région. Elle propose donc de présenter un dossier de demande de subvention au Département de la Haute-Savoie et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan de financement s'établirait comme suit :

Dépenses	Recettes
Études : 36 150 €	Subvention de l'État – DSIL 2020 : 226 000 €
Honoraires MOE : 580 675 €	Subvention du Conseil Départemental –
Travaux : 4 618 490 €	CDAS 2024 : 100 000 €
	Subvention du Conseil Départemental –
	CDAS 2025 : 100 000 €
	Subvention du Conseil Régional : 100 000 €

	Emprunt : 4 700 000 € Autofinancement : 9 315 €
Total HT : 5 235 315 € HT	Total : 5 235 315 € HT

Après avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de déposer les dossiers de demande de subvention au Département de la Haute-Savoie et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes conformément au plan de financement et autorise Mme la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à ces demandes.

● DEL13_2025 : Choix de l'organisme bancaire

Mme la Présidente indique qu'elle a sollicité les organismes bancaires afin d'obtenir un prêt pour financer le projet de réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire.

Mme la Présidente présente au comité les offres reçues.

	CAISSE D'ÉPARGNE	CRÉDIT AGRICOLE	LA BANQUE POSTALE	BANQUE DES TERRITOIRES
Montant	2 350 000	2 350 000	2 350 000	4 700 000
Durée	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans
Taux	3.92%	4.12%	4.00%	2.80%
Échéance	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle
Amortissement	progressif	progressif	progressif	progressif
Coût	1 347 258.00	1 425 499.75	1 378 711.11	1 830 117.63
Frais de dossier	2350.00	2350.00	2350.00	2 820.00

Après avoir délibéré et sur cette présentation, le comité décide, à l'unanimité, de contracter un prêt de 4 700 000 € avec la Banque des territoires sur 25 ans qui sera annexé sur le taux du livret A soit plus ou moins 2.80 %.

● Questions diverses

Mme la Présidente demande à Monsieur le Maire de Contamine-Sarzin s'il a pu voir avec sa secrétaire pour établir des attestations de résidence pour l'inscription des enfants à l'école. M. CANICATTI répond que la mairie de Contamine ne les délivrera pas et demande à la directrice de l'école de solliciter un justificatif de domicile aux parents.

Mme la Présidente demande aux élus de Chaumont et Contamine-Sarzin s'ils auraient de la place dans leurs locaux communaux pour le stockage de matériel ou meuble à débarrasser pour les travaux, comme par exemple les couchettes que Savigny va nous rendre. La commune de Chaumont est d'accord pour stocker un peu de matériel. La commune de Contamine-Sarzin informe n'avoir pas de place.

Cirage des sols : les élus décident de ne pas cirer le réfectoire cet été mais les ailes élémentaires et maternelles seront cirées comme d'habitude pendant la 1^{ère} semaine des vacances scolaires, soit du 7 au 11 juillet 2025. La présence des agents techniques des 3 communes étant indispensables à cette opération, Mme la Présidente demande aux Maires de prévenir leurs agents respectifs.

DEL14_2025 : Prix du repas de cantine des enfants du personnel du SIVU : Mme la Présidente indique qu'elle a de nouveau été sollicitée par une agente pour attribuer un tarif spécifique aux enfants des agents du SIVU. Donc elle réitère sa demande.

Afin que chaque agent bénéficie des mêmes règles, elle propose d'instaurer un tarif spécifique pour les enfants des agents du SIVU dès lors que les agents sont indispensables au service auquel doit participer leur enfant. Pour la cantine, 2.50 € par repas et par enfant.

Pour la garderie, gratuité du service.

Après discussions, le comité accepte cette proposition à 8 voix pour et une abstention. Il précise que le tarif des repas pourra être revalorisé chaque année selon le prix de revient de l'année N-1. Le SIVU demande également à la Présidente de revoir s'il serait nécessaire de revaloriser les tarifs des services périscolaires pour la rentrée de septembre 2025 afin d'être plus en adéquation avec le prix réel du service, aussi bien garderie que cantine.

Jérémy COURLET informe que l'ordinateur a été installé à la cuisine mais qu'il manque toujours la connexion internet. Nicole doit s'en charger au plus vite.

Il indique également qu'il a eu une rencontre le 13 mars dernier avec Romain, le cuisinier, et Fabienne, la secrétaire du SIVU, afin de faire un point sur la loi Egalim : les attentes, les produits, les fournisseurs, etc... Le cuisinier a remercié le SIVU pour le matériel acheté (coupe-légumes, batteur, etc...) qui lui fait gagner un temps précieux.

Il sera demandé au cuisinier ses intentions concernant la poursuite éventuelle de son CDD à partir de septembre 2025.

Le cuisinier demande également une personne supplémentaire le midi afin d'aider au service. Dans un souci de maîtrise des coûts, le SIVU ne peut se permettre de rembaucher une personne supplémentaire.

Mme la Présidente lève la séance à 21h50.

La Présidente du SIVU,
Mme ETTORI Carole

La secrétaire de séance,
Mme CHEN Carole